ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 57761

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'intégration et le recrutement de travailleurs handicapés au sein des services de son ministère. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans ses services et si son ministère entend mettre en place des moyens tendant à favoriser l'insertion des personnes handicapées au sein de celui-ci.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication s'emploie à augmenter, chaque année, le nombre de recrutement de peronnes handicapées dans ses services. Le total des personnels handicapés en poste était de 740 à la fin de l'année 2000, soit près de 4,5 % de l'effectif global. Ce taux peut paraître encore insuffisant mais il faut noter une sensible augmentation chaque année. Au-delà de l'application des textes (loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 et décret n° 95-979 du 25 août 1995), un effort d'accueil et d'orientation personnalisés des personnes handicapées a été effectué ces dernières années. Par ailleurs, sans qu'il en soit tenu une comptabilité individualisée, de nombreux reclassements professionnels, adaptations de poste de travail, ont été réalisés avec l'aide des services de médecine de prévention.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 57761
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 888
Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2243